

un peu plus cher que d'en être privé tout-à-fait ? Vous direz qu'il le fait dans son intérêt ; mais s'il est de son intérêt de vous rendre service, tant mieux ! Vous en profitez, laissez-le donc jouir d'un bénéfice raisonnable. Il faudrait que ce fût toujours l'intérêt de quelqu'un de rendre service.

ROBERT.—Sans doute. Mais si le profit est déraisonnable.

L'INSTITUTEUR.—Les hommes qui abusent de leurs avantages sont toujours punis par où ils ont péché. D'abord ils s'attirent l'aversion de tout ceux qui les connaissent ; puis, pour ne mentionner qu'un point, ceux qui veulent trop gagner finissent généralement par perdre.

LE PÈRE DUPONT.—Sans doute ils attendent que les prix montent, montent, montent, et ils attendent ainsi jusqu'à ce que les prix commencent à baisser. Il se pressent alors pour vendre, offrent de grandes quantités de marchandises à la fois, ce qui ne fait qu'accélérer la baisse, et les voilà bien attrapés.

MAURICE BLOCK.

(A continuer.)

**51me conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval. tenue. samedi, le 30e jour du mois de janvier 1875.**

Furent présents :

MM. F. X. Toussaint, président de l'association ; J. Juneau, Ed. Carrier, inspecteurs d'écoles ; N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, J. Létourneau, J. Piérard, B. Lippens, E. Gagnon, G. Labonté, F. Fortin, D. Potvin, G. Vien, J. B. Dugal, J. E. Aubé, F. Pagé, O. Goulet, L. LaRoche, F. X. Bellanger, A. Guay, F. Létourneau, J. B. Tremblay, J. C. Lacroix, MM. les abbés Corriveau et Meunier et les élèves maîtres de l'école normale-Laval.

Les minutes de la dernière séance furent lues et adoptées.

Conformément à une résolution passée à la dernière conférence demandant à ajouter à chacune des conférences une leçon pratique de leçons de choses, M. J. Piérard, moteur de cette résolution, fut appelé à donner une de ces leçons qui dura près d'une demi-heure. La manière habile avec laquelle M. Piérard sut entretenir ses élèves fut plus que suffisante pour prouver à ses auditeurs qu'il n'en était pas à son premier essai.

Le sujet suivant, proposé à la dernière séance, fut alors discuté, savoir : "Jusqu'à quel point peut-on rendre l'enseignement intuitif ?"

M. J. B. Cloutier prit la parole sur le sujet et démontra, en peu de mots, la possibilité de rendre l'enseignement intuitif applicable à toutes les branches de l'enseignement. Il réfuta l'idée qu'émettent certains instituteurs peu éclairés dans leur profession qui croient qu'il suffit d'enseigner une page de lecture à l'enfant pour qu'il sache lire ; de lui démontrer quelques problèmes, d'arithmétique pour qu'il sache l'arithmétique. Mais qu'au contraire il faut lui donner beaucoup d'exercices, surtout pour le calcul.

M. B. Lippens parla longuement sur l'enseignement intuitif, expliqua le boulier compteur, et s'accorda à dire avec M. Cloutier que l'enseignement intuitif est applicable à toutes les branches de l'enseignement et que dans certaines branches il faut beaucoup de pratique, notamment pour le calcul.

M. J. B. Cloutier demanda si l'expression "leçons d'intuition" rendait aussi bien l'idée que l'on a de ces sortes de leçons que les mots "leçons de choses !" Selon M. Cloutier, les mots "leçons de choses" seraient plus en rapport avec l'essence de ces leçons dont le but principal est de peindre à l'esprit l'image ou la représentation d'un objet quelconque.

Les leçons d'intuition ont un toute autre sens.

M. B. Lippens croit que dans ce cas les mots "leçons de choses" sont préférables.

La discussion sur le sujet est ensuite continuée.

M. l'inspecteur Carrier et M. N. Lacasse, après plusieurs remarques judicieuses sur l'efficacité des leçons de choses, se prononcèrent aussi en faveur de l'enseignement intuitif.

M. Toussaint résuma les débats sur le sujet et conclut par la résolution suivante qui fut unanimement adoptée : "Que l'enseignement intuitif est très avantageux et applicable aux diverses branches de l'enseignement ; qu'il est avantageux non seulement pour l'instituteur, mais aussi pour l'élève, pour le premier, parce que ses explications sont bien mieux comprises et en bien moins de temps, pour le second, parce que les difficultés qu'il rencontre à saisir ces explications du maître sont à demi vaincues, en ayant sous les yeux l'image ou la représentation de l'objet dont il s'agit."

M. le président informe l'association qu'une personne très compétente est dans le moment à préparer un livre gradué de lecture.

Le sujet de discussion pour la prochaine conférence sera le suivant : "Jusqu'à quel point doit-on s'occuper de la prononciation dans l'enseignement ?"

Le révd. M. P. Lagacé continuera son cours de physiologie ; MM. J. Létourneau, N. Lacasse et J. Piérard traiteront chacun un sujet.

L'assemblée est ensuite ajournée au dernier samedi de mai prochain, à 9 heures A. M.

F. X. TOUSSAINT,  
Président.  
J. C. LACROIX,  
Secrétaire.

## AVIS OFFICIELS.



### Ministère de l'Instruction publique.

#### NOMINATIONS.

#### COMITÉ D'EXAMEN.

##### ILES DE LA MAGDELEINE.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par un ordre en conseil du 20 mars dernier, nommer les messieurs dont les noms suivent, membres du comité qui vient d'être adjoint au jury d'examen du comté de Gaspé, à l'effet d'examiner les aspirants ou aspirantes à l'enseignement primaire dans les Iles de la Magdeleine, savoir : le révd. Charles A. Boudreau, et MM. Jean Félix Painchaud et John James Fox.

##### COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par un ordre en conseil du 14 avril dernier, faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Bonaventure, Hope—M. John Votier en remplacement du révd. H. C. Stuart.

Comté de Bonaventure, Ristigouche—M. William Adams en remplacement de M. James W. McDonald.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Joseph-du-Lac—M. Guillaume Fautoux en remplacement de M. Félix Trotter.

Comté de l'Islet, Saint-Cyrille—M. François-Xavier Duchesneau en remplacement de M. Louis Côté.

Comté de Témiscouata, Notre-Dame-du-Lac—M. Pierre Cloutier en remplacement de M. Henri Beaulieu.

#### MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

##### ANNEXIONS ET ÉRECTIONS.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par un ordre en conseil du 22 mars dernier :